Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Délibération n°2025-02-19b

Réf. Nomenclature « Actes » : 8.8

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Présentation des rapports d'activités des budgets annexes Assainissement non collectif (SPANC)

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	58
Pouvoirs	18
Votants	76

L'an deux mille vingt-cinq, le 10 avril, à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 1er avril 2025 par monsieur Pierre Chevalier, Président, s'est réuni à Ussel.

Gilles Barbe est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Aubessard Anne-Marie	à	Jean-Pierre Saugeras	Granet Henri	à	Gilles Magrit
Betoule Philippe	à	Dominique Miermont	Lacrocq Michel	à	Jean-François Michon
Bodeveix Jean-Pierre	à	Eric Ziolo	Padilla-Ratelade Marilou	à	Pascal Montigny
Brugère Jeremy	à	Jean-Marc Michelon	Parrain Céline	à	Christophe Arfeuillère
Brugère Philippe	à	Pierre Chevalier	Pesteil Michel	à	Jean-Pierre Guitard
Calla Tony	à	Gilles Barbe	Peyrat Nathalie	à	Alain Sivade
Delibit Sandra	à	Tony Cornelissen	Sauviat Jean-Marc	à	Philippe Pelat
Devallière Sébastien	à	Martine Pannetier	Talvard Françoise	à	Pierrick Cronnier
Gantheil Robert	à	Philippe Roche	Ventadour Elisabeth	à	Yoann Fiancette

- **Élus excusés :**

Arnaud Gérard ; Badia Maryse ; Bézanger Joël ; Bourzat Michel ; Boyer Laurence ; Briquet Isabelle ; Calonne Vincent ; Chapuis Laëtitia ; Couderc Daniel ; Delbègue Jean-Pierre ; Daniel Delpy ; Escurat Daniel (représenté) ; Faugeron Guy (représenté) ; Galland Baptiste ; Jouve Patrick ; Junisson Mady ; Le Gall Nathalie ; Le Royer Sandrine ; Louradour Pierrick ; Mazière Daniel ; Monteil Christiane ;Nirelli Catherine ; Picard Nadine ; Prabonneau Sylvie ; Ratelade François (représenté) ; Repezza Guillaume ; Ribeiro Sophie ; Saugeras Michel (représenté) ; Simandoux Nelly (représentée) ; Valibus Michèle.

Envoyé en préfecture le 17/04/2025
Reçu en préfecture le 17/04/2025
Publié le
ID : 019-200066744-20250410-20250219B-DE

Délibération n°2025-02-19b

HAUTE CORRÈZE COMMUNAUTÉ

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment L. 5211-39 et D. 2224-1 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le projet de territoire de Haute-Corrèze Communauté qui s'appuie notamment sur la volonté d'être et de demeurer un « territoire préservé » soucieux de protéger et de valoriser ses richesses et un « territoire responsable » afin d'assurer un avenir durable à Haute-Corrèze Communauté ;

Dans le cadre des compétences en matière de déchets et d'assainissement non-collectif, Haute-Corrèze Communauté doit présenter en conseil communautaire un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sur les deux compétences qu'elle gère au travers de ses budgets annexes spécifiques.

Ces rapports d'activités doivent être présentés au plus tard dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné. Le rapport et l'avis du conseil communautaire sont mis à disposition du public, dans les conditions prévues à l'article L.1411-13 et sur le site internet de l'établissement public.

Ces rapports annuels sont des documents obligatoires, qui doivent permettre d'assurer la transparence de la gestion de ces services pour les usagers et permettent de faire un bilan annuel du service. Ils doivent comprendre une liste minimale d'indicateurs techniques et financiers.

Le président explique que ce rapport détaille en particulier les éléments, le nombre de visites et de contrôles effectués en 2024 ainsi que la qualité des avis formulés.

Les éléments présentés complètent le compte administratif 2024 du budget annexe SPANC délibéré en séance du conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire décide, à l'unanimité, de :

- **PRENDRE ACTE** de ce rapport d'activité complémentaire 2024 du service public de l'assainissement non collectif, annexé à la présente délibération.

A l'unanimité	
Votants	76
Pour	76
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Ussel, le 10 avril 2025

Le Président,
Pierre Chevalier

Haute-Corrèze Communauté